

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00319
Numéro SIREN : 510 928 112
Nom ou dénomination : A L EAU PLOMBIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt 8260

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DE COMMERCE D'ARRAS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01012018

31122018

X

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL L'EAU PLOMBIER 7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST			
SIRET	5 1 0 9 2 8 1 1 2 0 0 0 1 8	Mél:	artoipole@argeco.net
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées PLOMBIER CHAUFFAGISTE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	12 771	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

ARGECO ARRAS SUD
26 ROUTE DE CAMBRAI
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES Tél: 03.21.58.98.94

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 17042019 Lieu: NEUVILLE ST VAAST

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Qualité et nom du signataire: Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2019

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, ANNÉE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CHRISTIAN LALLOYER Gérant	50	2018	39 717				
7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST							

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

TABLEAU CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SAR A L EAU PLOMBIER</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST</u>																									
SIRET		<table border="1"> <tr> <td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td> </tr> </table>										5	1	0	9	2	8	1	1	2	0	0	0	1	8
5	1	0	9	2	8	1	1	2	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
										Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																	
		Autres *		014				016																	
	Immobilisations corporelles *		028		21 081		030		9 794		11 287														
	Immobilisations financières * (1)		040		300		042				300														
	Total I (5)		044		21 381		048		9 794		11 587														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		12 404		052				12 404													
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		2 982		066				2 982														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		53 378		070		2 796		50 582													
		Autres * (3)		072		5 683		074				5 683													
	Valeurs mobilières de placement		080				082																		
	Disponibilités		084		22 905		086				22 905														
	Charges constatées d'avance *		092		648		094				648														
	Total II		096		97 999		098		2 796		95 202														
	Total général (I + II)		110		119 380		112		12 590		106 790														
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						5 000														
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126						500														
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		132														
	Report à nouveau				134						(9 622)														
	Résultat de l'exercice				136						41 884														
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142						37 762														
Provisions pour risques et charges				Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						8 424														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						17 387														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						9 974														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		63		)		172														
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176						69 028															
Total général (I + II + III)				180						106 790															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				1 695														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				5 190														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAR A L EAU PLOMBIER		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2018	
		018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210 113 071
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214 197 690
				215	
		Services *		217 65 948	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222 1 125
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230 1 010
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 378 844	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 80 765
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 43 005
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 (1 721)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 12 793 – mobilier : – immobilier :)				242 90 443
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 142	244 4 115	
	Rémunérations du personnel *				250 76 098
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 30 601
	Dotations aux amortissements *				254 2 606
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260 30	
	Total des charges d'exploitation (II)				264 325 943
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 52 901
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294 151
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		300 1 572	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 9 294	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 41 884
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 41 884	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324 9 294		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248 1 605	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350 1 892
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352 50 891	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370 50 891	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

SAR A L EAU PLOMBIER

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 427	442	2 790	444	15 217
	Installations générales agencements divers	450	2 526	452		454	2 526
	Matériel de transport	460	175	462	2 400	464	2 575
	Autres immobilisations corporelles	470	764	472		474	764
Immobilisations financières		480	300	482		484	300
TOTAL		490	16 191	492	5 190	494	21 381

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 205	532	1 943	534	6 148
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 044	542	152	544	2 195
	Matériel de transport	550	175	552	512	554	687
	Autres immobilisations corporelles	560	764	562		564	764
TOTAL		570	7 188	572	2 606	574	9 794

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)					591
TOTAL					596
					585
					597
					599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 796	654	2 796
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	2 796	684	2 796

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 248
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	13 705
N° du centre de gestion agréé	388	1 0 3 6 2 0
Montant de la TVA collectée	374	45 600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	34 106
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SAR A L EAU PLOMBIER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	0,50
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2,00
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	376 709
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	376 709
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	2 846
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 856
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	135 553
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	46 427
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	30
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	182 010
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	197 555
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	197 555
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	376 709
Effectifs au sens de la CVAE *		023	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SAR A L EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LALLOYER Prénom(s) CHRISTIAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 16/07/1968 N° Département 62 Commune BETHUNE Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie RUE DU CANADA
Code Postal 62580 Commune NEUVILLE ST VAAST Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SAR A L EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

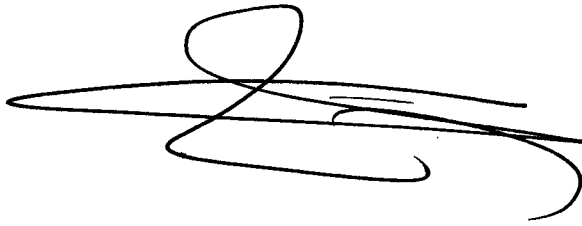
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI										
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N Néant													
PME au sens communautaire													
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)													
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre													
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)													
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Crédit d'impôt</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CIC</td> <td align="right">1 892</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>				Crédit d'impôt	Montant	CIC	1 892						
Crédit d'impôt	Montant												
CIC	1 892												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)													
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
Dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			28 378										
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			28 378										
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail													
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés													
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Crédit d'impôt</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>				Crédit d'impôt	Montant								
Crédit d'impôt	Montant												
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM													
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)													
III - CAS PARTICULIERS <table border="1"> <thead> <tr> <th>CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>				CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant								
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant												
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant											

A L'EAU PLOMBIER
7 rue du Canada
62580 NEUVILLE ST VAAST
Tél : 06 37 68 57 30
Mail: aleauplombier62580@gmail.com
Siret 510 928 112 00018

Certifiés Conformes

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

A L'EAU PLOMBIER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

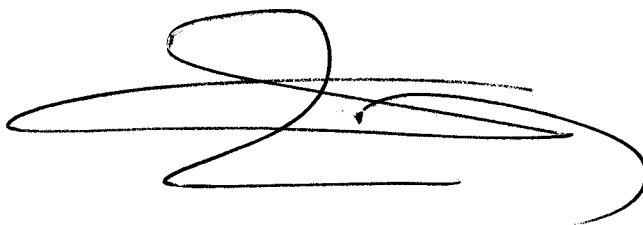
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 16 juin 2019

Monsieur LALLOYER Christian	Associé unique	100 %
7 rue du Canada	100 %	des voix
62580 NEUVILLE ST VAAST	des parts	

Le gérant certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que l'associé unique représente 100 % des parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 % des voix.

Le gérant



A L'EAU PLOMBIER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUEL DU 16 juin 2019

L'an deux mille dix neuf et le seize juin à 14 heures, l'associé unique à établi au siège social, l'assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

Représenté par:

Monsieur LALLOYER Christian

représentant cent pour cent des parts en pleine propriété,

Monsieur LALLOYER Christian préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les convocations visées à l'article L223-19 du code du commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

-Quitus au gérant,

-affectation des résultats,

Conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce,

-Rémunération du gérant,

-Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour,

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos du 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en autre réserve, ce montant étant de 41884 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LALLOYER et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce.

- location du bureau et dépôt montant de l'exercice 24000 €

QUATRIEME RESOLUTION

Le gérant décide de prendre une rémunération de 36000 € pour l'exercice.

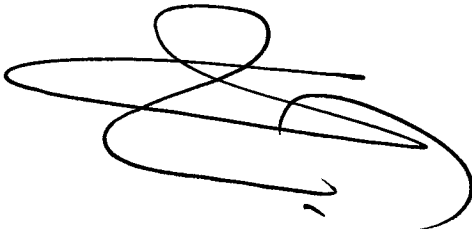
CIQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités égales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, à été signé par le gérant associé unique.

Le gérant associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.